



HONORAIRES DE L'AGENCE

A compter du **1 juin 2020**

TRANSACTIONS

Prix de vente	Honoraires TTC
Habitations	
Jusqu'à 80 000 €	8000 €
De 80 001€ à 150 000€	7,5%
De 150 001€ à 200 000€	6,5%
DE 200 001€ à 300 000€	6,0%
De 300 001€ à 450 000€	5,0%
Au-delà de 450 000 €	4,5%
Autres transactions	
Terrains à bâtir	8%
Murs commerciaux et fonds de commerce	10%
<ul style="list-style-type: none">• Les honoraires de transaction sont par défaut à la charge du Vendeur. Si les honoraires sont à la charge de l'Acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.• Honoraires de rédaction d'actes : 480€ TTC à la charge de l'Acquéreur.	

Réduction de 5% de la valeur de la commission en Mandat FAVORIZ

LOCATIONS

- **Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 (zone tendue):**
 - **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur.
 - **Etat des lieux** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
 - **Entremise et négociation** : un mois de loyer charges comprises, diminué des honoraires précités (visite, constitution dossier-rédaction bail, et état des lieux) à la charge du Bailleur
- **Locaux professionnels** : 25% du loyer annuel hors charges à la charge du preneur

GESTION LOCATIVE

- **Honoraires de gestion** : 7%HT sur les encaissements à la charge du bailleur
- **Assurance loyers impayés** : 2,5%TTC sur les encaissements.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES : Nous consulter